



La production
bovine québécoise,
c'est :

Une filière
VEAU

Une filière
BŒUF

**Atelier des producteurs de bovins de
réforme et veaux laitiers**

Les Producteurs
de bovins du
Québec

bovin.qc.ca



Février 2018

Projet d'ordre du jour

- ◆ Activités de mise en marché en 2017
 - ◇ État du marché et faits saillants
- ◆ Activités du comité de mise en marché en 2017
- ◆ Orientations du secteur pour 2018
- ◆ Élection du représentant au comité et de son substitut
 - ◇ Critères d'admissibilité
- ◆ Autres sujets (s'il y a lieu)

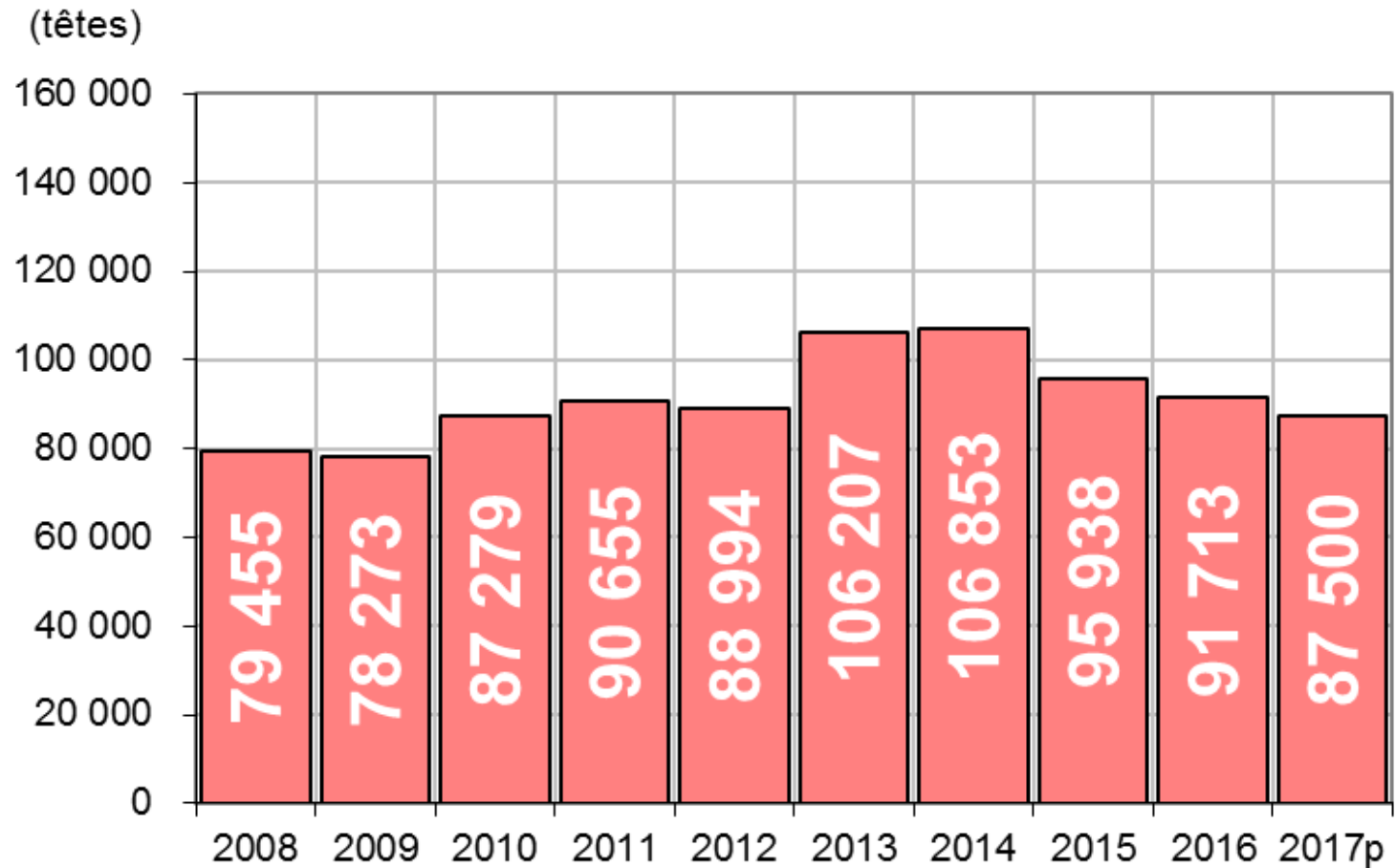


Activités de mise en marché en 2017



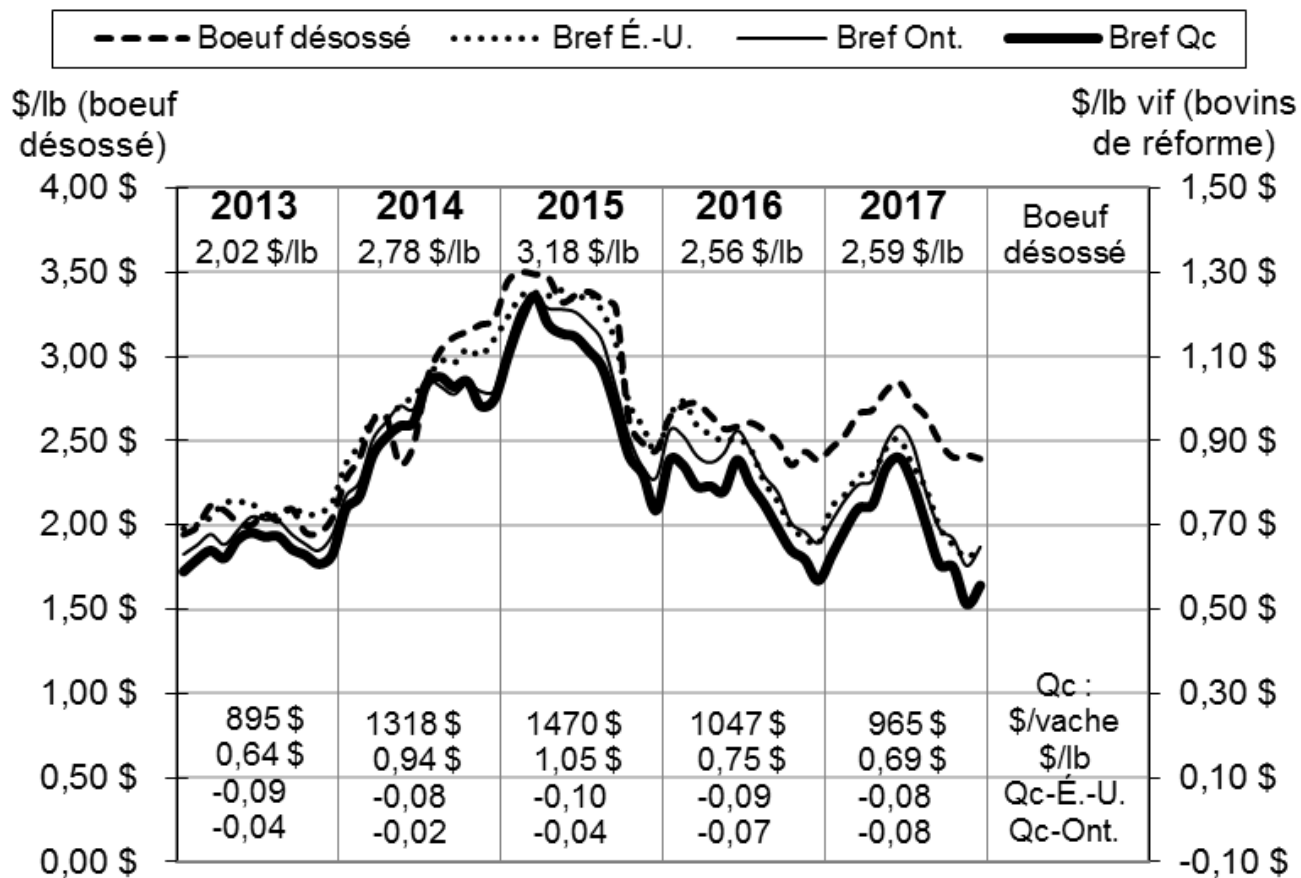
État du marché et faits saillants

Nombre de bovins du Québec réformés



Prix des bovins

Prix des bovins de réforme au Québec, en Ontario et aux États-Unis et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada et du bœuf désossé 85 % maigre au Canada





Activités du comité de mise en marché en 2017



Activités du comité de mise en marché en 2017

- ◆ Projet pilote de vente par regroupement
- ◆ Feuille de route touchant la santé des veaux laitiers
- ◆ Sensibilisation aux soins à apporter aux veaux laitiers
- ◆ Registre de sorties bovins de réforme et veaux laitiers
- ◆ Collecte de données dans les encans



Orientations 2018 du secteur



Orientations 2018 du secteur

- ◆ Application de la feuille de route
- ◆ Harmoniser de la prochaine édition du Registre de sorties bovins de réforme et veaux laitiers
- ◆ Étude sur le potentiel de développement d'une filière de production de bouvillons Holstein



Élection du représentant au comité et de son substitut



Critères d'admissibilité

- ◆ Être en production au moment de sa désignation
- ◆ Être domicilié ou avoir son exploitation sur le territoire du Groupe au Plan conjoint
- ◆ Être inscrit dans la catégorie bovins de réforme au Plan conjoint

Critères d'admissibilité (suite)

- ◆ Dans le cas d'une personne morale ou d'une société, la personne physique mandatée doit également :
 - ◇ être active dans l'entreprise bovine autrement que bailleur de fonds
 - ◇ détenir au moins 20 % de son capital-actions ou des parts sociales émises
 - ◇ siéger à son conseil d'administration, le cas échéant, et y détenir un droit de vote
- ◆ Avoir payé les contributions dues dans le cadre du Plan conjoint ou, à défaut, avoir pris un recours pour les contester dans les 30 jours de leur facturation



Autres sujets (s'il y a lieu)



Merci!

